

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact



Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection de l'environnement

Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception 07/08/2015

Possier complet le 24/08/2015

N° d'enregistrement F09315P0173

1. Intitulé du projet

RD 942 - dénivellation du carrefour (dit de rossi) avec la route d'Avignon commune de MONTEUX

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morgie

Dénomination ou raison sociale

Département de Vaucluse

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

Maurice CHABERT, Président du Conseil Départemental

PCS / SIPET 12

12 | 2 | 8 | | 4 ; 0 | 0 | 0 | 1 | 6 | 0 | 0 | 0 | 1 | 7

Forme juridique

collectivité territoriale

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6.d	route d'une longueur inférieure à 3 km.
6.e	tous giratoire dont l'emprise est supérieure ou égale à 0.4 Ha
7.a	pont d'une longueur inférieure à 100 ml
	nota: la RD 942 n'est pas classée en voie rapide ou express, les rubriques 6a ou 6b ne s'applique donc pas.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

dénivellation du carrefour giratoire RD 942 / route d'Avignon et remplacement du giratoire existant par un échangeur dénivelé comprenant un ouvrage d'art et 2 carrefours giratoires; l'ensemble étant compris dans l'emprise du carrefour giratoire actuel.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet est de restructurer et sécuriser les échanges entre laRD 942 et l'entrée de la commune de Monteux ainsi qu'avec celle de la ZAC de Beaulieu.

4.3 Décrivez sommairement le projet 4.3.1 dans sa phase de réalisation

le franchissement, par la RD 942 ,du carrefour existant se fera par le biais d'un ouvrage d'art de type cadre. il sera réalisé à l'intérieur de l'anneau central du giratoire existant ; ce qui permettra d'effectuer ces travaux avec une gène très limitée pour les usagers puisque seuls les accès chantier perturberont la circulation. dans un second temps, les travaux consisteront à supprimer l'anneau du carrefour existant et à réaliser un échangeur type lunette de part et d'autre de l'ouvrage .ces travaux impacteront la circulation et se traduiront durant cette phase par des perturbations assez conséquentes aux heures de pointes. des circulations sur voies réduites; des alternats et des travaux de nuits seront indispensables à la bonne réalisation de l'opération.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le projet , dans sa phase exploitation, supportera un trafic équivalent sur la RD 942 , il sera fortement réduit sur l'échangeur puisqu'il ne supportera plus que les seuls les flux provenant de Monteux et de la ZAC de Beaulieu .

La vitesse sera limitée à 90 km/h comme dans la phase d'exploitation actuelle, elle sera portée à 110 km/h sur la RD 942.

Le profil en travers serait le suivant:

- * 2 X 2voies de 3,350 m/voie
- * un TPC de 1.20m
- * un ouvrage d'art de 13 * 17m
- * un giratoire de 25 m de rayon
- * un giratoire de 20 m de rayon
- * des accotements de largeurs variables
- * les remblais nécessaires au rampes d'accès à l'ouvrage seront habillés avec des gabions et terrasses.

	nistrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été c ative de l'Etat compétente en matière d	
demande.	sur l'eau au titre du code de l'environnemer	t sera déposé dès retour sur la présente
cas par cas	ure d'autorisation ce formulaire est rempli	
4.5 Dimensions et caractéristiques du l	projet et superficie globale (assiette) de l'opéra	tion - préciser les unités de mesure utilisées
F	eurs caractéristiques	Valeur
Longueur projet: longueur de l'ouvrage (axe F largeur de l'ouvrage (largeur p surface imperméabilisée suppl surface projet : échangeur, rai	rofil en travers RD 942) émentaires:	390,00 ml 12,29 ml 17,30 m 4 360,00 m2 38 000,00 m2
4.6 Localisation du projet		
Adresse et commune(s) d'implantation	Coordonnées géographiques Long.	_°'" Lat°'"
RD 942 intersection avec la route d'Avignon sur la commune de Monteux.	Point d'arrivée : Long Communes traversées : commune de MONTEUX . coordonnées de départ : X = 2	0°, 18°, 28° a) et b), 32°; 41° et 42°; _ ° ' " Lat ° ' " Lat ° ' " 1 857 030 m et Y = 3 203 550 m 1 857 690 m et Y = 3 204 800 m
	ımme de travaux ?	v v

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

<i>5</i> , \$	ensibi	lité en	vironnementale de la zone d'implantation envisagée
5.1 Occupation des sols Quel est l'usage actuel des so	ls sur	le lieu	de votre projet ?
La RD 942 fait partie du ro La RD 942 n'est pas class	éseau sée en	struct voie	e domaine public départemental. urant du département et fait partie des routes classées à grande circulation. rapide ou voie express. du réseau autoroutier et un itinéraire supportant des trafic de convois
			rbanisme (ensemble des documents d'urbanisme es sols sur le lieu/tracé de votre projet ?
Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet			l de la commune de Monteux approuvé le 09.12.2013. rojet est situé en zone UE 2.
Pour les rubriques 33° à 37°, le environnementale ?	ou les	docu	ments ont-ils fait l'objet d'une évaluation Oui Non
5.2 Enjeux environnementaux Complétez le tableau suivant, http://www.developpement-suivant	parte	ous mo	yens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet
Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type i ou il (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	×		Le projet est situé dans la zone de plusieurs ZNIEFF: * les sorgues (84 100 140) à une distance minimale de 1.8 km * prairies de monteux (84 117 100) à une distance minimale de 1.6 km * l'ouveze (84 113 100) à une distance minimale de 3.2 km * plan de trévouse (84 116 100) à une distance minimale de 3.9 km
en zone de montagne ?		X	
sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?		[X]	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration?	×		la RD 942 est classée par arrêté préfectoral (n° 2014191-0010 du 10/07/2014) comme sensible vis à vis du bruit.

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager?		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet a'une délimitation ?		X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	X		PPRI de Sud Ouest Mont Ventoux approuvé en Juillet 2007.
approuvé ? dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
dans une zone de répartition des eaux ?		X	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine?	Ω	X	
dans un site inscrit ou classé ?		X	
Le projet se situe-t-ll, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	X		le projet est en limite de deux sites natura 2000: * la sorgue et l'Auzon (FR 9301578) à une distance minimale de 1.8 km * l'ouvèze et le Toulourenc (FR 9301577) à une distance minimale de 3.2 km . Le projet ne présente pas d'incidence nouvelle sur le site.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO?		X	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences sulvantes ? Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines	de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?		X	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	
Ressources	est-il excédentaire en matériaux ?		X	non
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	∑		les ressources naturelles du sol et/ ou du sous-sol ne seront en aucun cas utilisées. Les ressources utilisées proviendront de carrières locales.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?		X	
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		×	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	⋈	□ □	excepté durant la phase de travaux où des engins de terrasseme seront utilisés, le projet présentera in fine des nuisances sonores supplémentaires qui seront traitées par des dispositifs antibruits selon les résultats de l'étude acoustique qui va être menée en septembre 2015.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X	X	Le projet , dans sa phase travaux uniquement, engendrera ponctuellement des vibrations par le biais du compactage.

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	X	×	les sources lumineuses seront émises dans le cas où la commune de Monteux souhaiterait à termes mettre en éclairage l'échangeur composé par les deux giratoires. La section de la RD 942 quant à elle ne sera pas mise en éclairage par le département de Vaucluse.
	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		X	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si ouì, dans quel milieu ?		X	les exutoires des eaux pluviales sont conservés. les rejets sont existants; les débits actuels seront conservés, l'imperméabilisation supplémentaire sera compensée par la création de bassins de rétention.
	Engendre-t-ii la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	
Patrimoine / Cadre de	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	Le projet porte de façon non significative une atteinte au paysage. une étude paysagère a été réalisée de façon à garder un aspect naturel et esthétique dans un site ne présentant que peu d'intérêt paysager (ZAC de Beaulieu, industrie de retraitement de métaux, parc ludique, et nombreuses autres industries). La morphologie des remblais sera traitée avec un habillage en gabions et terrasses paysagées pour améliorer l'esthétique du site
vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		XX	

Dui Non	X	ées au 6.1 sont-elles si ez lesquelles :				
.3 Les incidences	du projet identifié	es au 6.1 sont-elles su	sceptibles d'avoi	ir des effets de	nature transfro	onfière ?
	X Si oui, décrive					
			uation (facultatif)			
u regard du form J'il devrait en être	ulaire rempli, estim dispensé ? Expliqu	nez-vous qu'il est néce	Market Control of the last	projet fasse l'o	bjet d'une étu	rde d'impact o
Les principaux enje * le milieu naturel	ux identifiés et pris en	nez-vous qu'il est néce	ssaire que votre	projet fasse l'o	bjet d'une étu	ole d'impact o
Les principaux enje * le milieu naturel * l'aspect paysager * la situation du pro	ux identifiés et pris en	nez-vous qu'il est néce uez pourquoi. I compte à ce stade de l'étu ent proche de plusieurs SN	essaire que votre		bjet d'une étu	de d'impact o
Les principaux enje * le milieu naturel * l'aspect paysager * la situation du pro	ux identifiés et pris en	nez-vous qu'il est néce uez pourquoi. I compte à ce stade de l'étu ent proche de plusieurs SN	essaire que votre		bjet d'une étu	de d'impact o
Les principaux enje * le milieu naturel * l'aspect paysager * la situation du pro * l'évolution urbanis	ux identifiés et pris en jet dans l'environneme tique de la zone (ZAC	nez-vous qu'il est néce uez pourquoi. I compte à ce stade de l'étu ent proche de plusieurs SN de Beaulieu).	ide sont:	00.		
Les principaux enje * le milieu naturel * l'aspect paysager * la situation du pro * l'évolution urbanis conclusion: au vue	ux identifiés et pris en jet dans l'environneme tique de la zone (ZAC	nez-vous qu'il est néce uez pourquoi. I compte à ce stade de l'étu ent proche de plusieurs SN	ressaire que votre de sont : IEF et site natura 20	00. u projet de dénive	llation de la RD 9	042 au droit de la F
Les principaux enje * le milieu naturel * l'aspect paysager * la situation du pro * l'évolution urbanis conclusion: au vue	ux identifiés et pris en jet dans l'environneme tique de la zone (ZAC	nez-vous qu'il est néce uez pourquoi. I compte à ce stade de l'étu ent proche de plusieurs SN de Beaulieu).	ressaire que votre de sont : IEF et site natura 20	00. u projet de dénive	llation de la RD 9	042 au droit de la F
Les principaux enje * le milieu naturel * l'aspect paysager * la situation du pro * l'évolution urbanis	ux identifiés et pris en jet dans l'environneme tique de la zone (ZAC	nez-vous qu'il est néce uez pourquoi. I compte à ce stade de l'étu ent proche de plusieurs SN de Beaulieu).	ressaire que votre de sont : IEF et site natura 20	00. u projet de dénive	llation de la RD 9	042 au droit de la F
Les principaux enje * le milieu naturel * l'aspect paysager * la situation du pro * l'évolution urbanis	ux identifiés et pris en jet dans l'environneme tique de la zone (ZAC	nez-vous qu'il est néce uez pourquoi. I compte à ce stade de l'étu ent proche de plusieurs SN de Beaulieu).	ressaire que votre de sont : IEF et site natura 20	00. u projet de dénive	llation de la RD 9	042 au droit de la R

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet

- 1 L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage au pétitionnaire » non publiée ;
- 2 Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir x d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe);
- Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain;
- 4 Un plan du projet <u>ou</u>, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° al. 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;

Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°: plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos

5 aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

plan de la ZNIEFF

plan de zonage du site Natura 2000

photos

extrait de l'étude d'insertion paysagère (vue après projet).

profil en long de la dénivellation de la RD 942

Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait a

AVIGNON

1e. 07.08.2015

Pour le Président et par de gation Le Directeur des Grands Projets Routiers Christophe LATRION

Signature

Fabien RUTY